



**BILAN TRIMESTRIEL DE MESURES
VILLE DE FOIX
Mai à Août 2016**

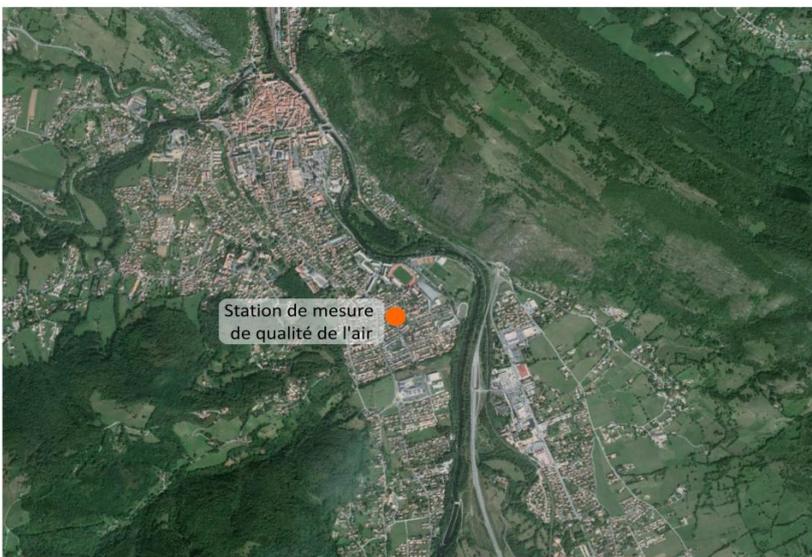
BILAN TRIMESTRIEL DE MESURES

- FOIX -

Mai 2016 à Août 2016

Démarrage des mesures : 27 octobre 2015

Afin d'étayer les connaissances sur la qualité de l'air sur le territoire de l'Ariège, l'ORAMIP réalise une campagne de mesure de suivi des polluants sur la ville de Foix.

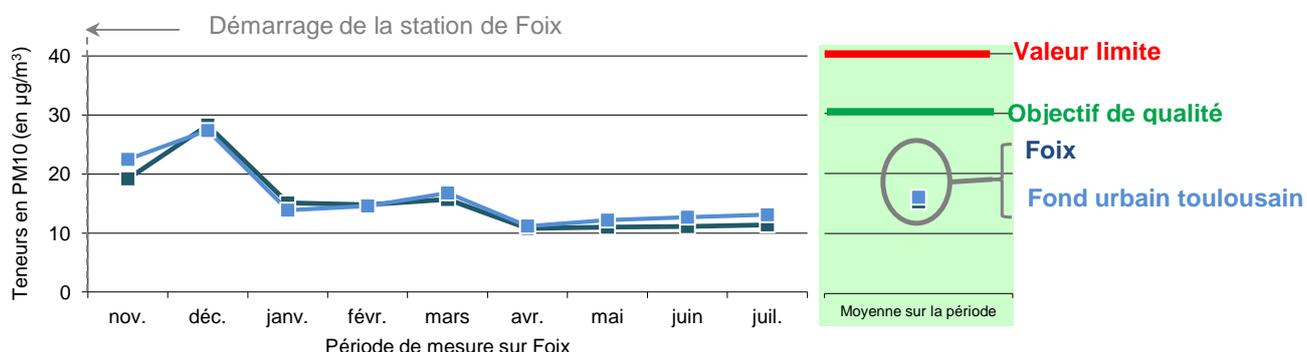


Les mesures de Foix sont comparées aux mesures de la station Berthelot représentative du fond urbain toulousain, de la station de Peyrusse-Vieille située dans le Gers et représentative d'un environnement rural et aux réglementations existantes.

EVOLUTION DES TENEURS EN PARTICULES DE DIAMETRE INFERIEUR A 10 µm SUR FOIX DEPUIS LE DEMARRAGE DE LA STATION ET COMPARAISON A LA REGLEMENTATION EXISTANTE

Les particules peuvent être d'origine naturelle (embruns océaniques, feux de forêt, érosion éolienne des sols, pollens ...) ou anthropique (liées à l'activité humaine). Dans ce cas, elles sont issues majoritairement de la combustion incomplète des combustibles fossiles (mode de chauffage, transport routier, industries...).

PM₁₀ - Comparaison aux valeurs réglementaires annuelles

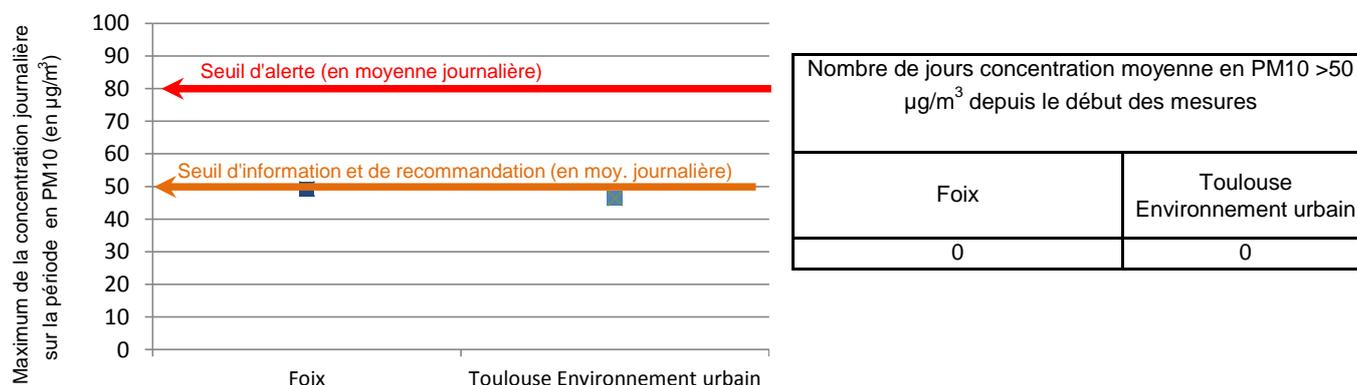


Sur ces 9 mois de mesure, la station de Foix affiche un niveau moyen en particules en suspension équivalent à celui mesuré sur l'agglomération toulousaine. Sur la période d'étude, le niveau moyen en particules PM₁₀ est ainsi de 15 µg/m³ sur la station mobile de Foix. Les niveaux relevés sur les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres sont en diminution par rapport à la période hivernale.

Respect de la réglementation :

Ces concentrations moyennes mensuelles respectent les deux seuils réglementaires définis en moyenne annuelle, la valeur limite fixée à 40 µg/m³ et l'objectif de qualité de 30 µg/m³.

PM₁₀ - Comparaison aux valeurs réglementaires fixées sur la moyenne journalière



Nombre de jours concentration moyenne en PM ₁₀ >50 µg/m ³ depuis le début des mesures	
Foix	Toulouse Environnement urbain
0	0

Les concentrations journalières en particules en suspension déterminées sur l'agglomération de Foix sont du même ordre de grandeur que les niveaux journaliers rencontrés sur l'agglomération toulousaine.

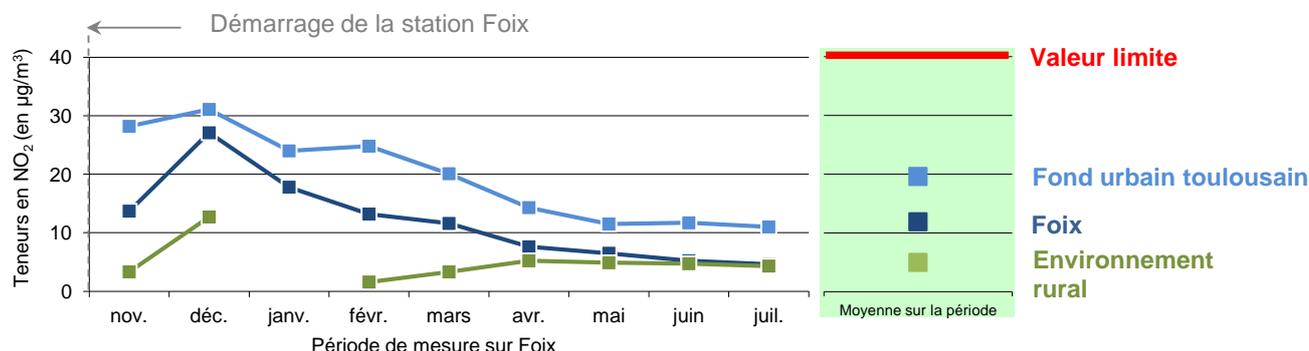
Respect de la réglementation :

Les mesures n'ont pas mis en évidence de journées dont les concentrations sont supérieures au seuil d'information fixé à 50 µg/m³. La concentration maximale relevée sur Foix reste très proche du seuil réglementaire, avec une concentration de 49 µg/m³ le 23 février 2016.

EVOLUTION DES TENEURS EN DIOXYDE D'AZOTE SUR FOIX DEPUIS LE DEMARRAGE DE LA STATION ET COMPARAISON A LA REGLEMENTATION EXISTANTE

Le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO₂) sont émis lors des phénomènes de combustion. Le dioxyde d'azote est un polluant secondaire issu de l'oxydation du NO. Les sources principales, pour le département de l'Ariège, sont les véhicules (près de 63%) et les installations de combustion (centrales thermiques, chauffages...).

NO₂ - Comparaison à la valeur limite annuelle

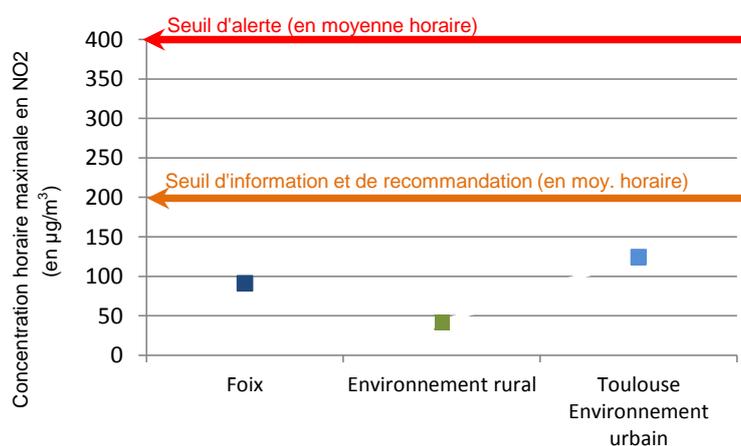


Les concentrations moyennes mensuelles en dioxyde d'azote sont inférieures à celles déterminées dans un environnement urbain tel que Toulouse. Pour ces 9 mois de mesure, la concentration moyenne est de 12 µg/m³ sur Foix, contre 20 µg/m³ en milieu urbain et 5 µg/m³ en milieu rural sur la même période.

Respect de la réglementation :

La concentration moyenne enregistrée sur Foix, de 12 µg/m³ est largement inférieure à la valeur limite, fixée à 40 µg/m³ établie sur une année de mesures.

NO₂ - Comparaison aux valeurs réglementaires fixées sur la moyenne horaire



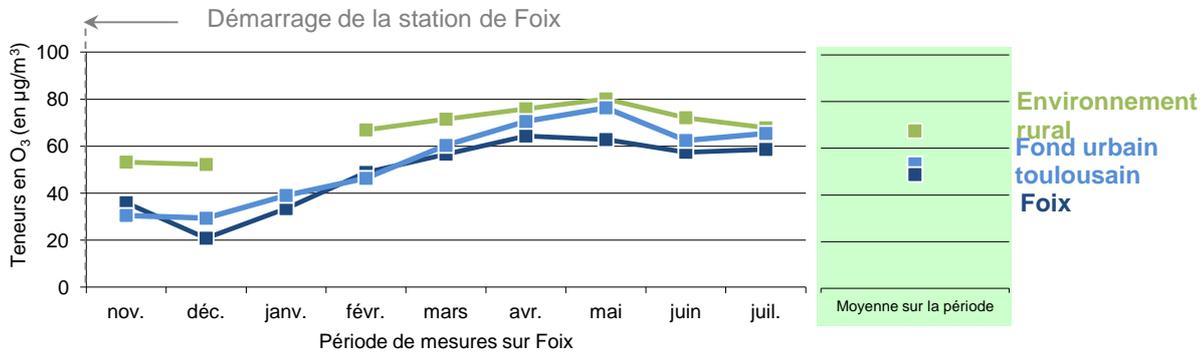
Respect de la réglementation :

Aucun dépassement du seuil d'information et de recommandation n'a été enregistré pour la période sur Foix. La concentration horaire maximale déterminée sur la période est de 91 µg/m³, le seuil d'information et recommandation se situant à 200 µg/m³.

EVOLUTION DES TENEURS EN OZONE SUR FOIX DEPUIS LE DEMARRAGE DE LA STATION ET COMPARAISON A LA REGLEMENTATION EXISTANTE

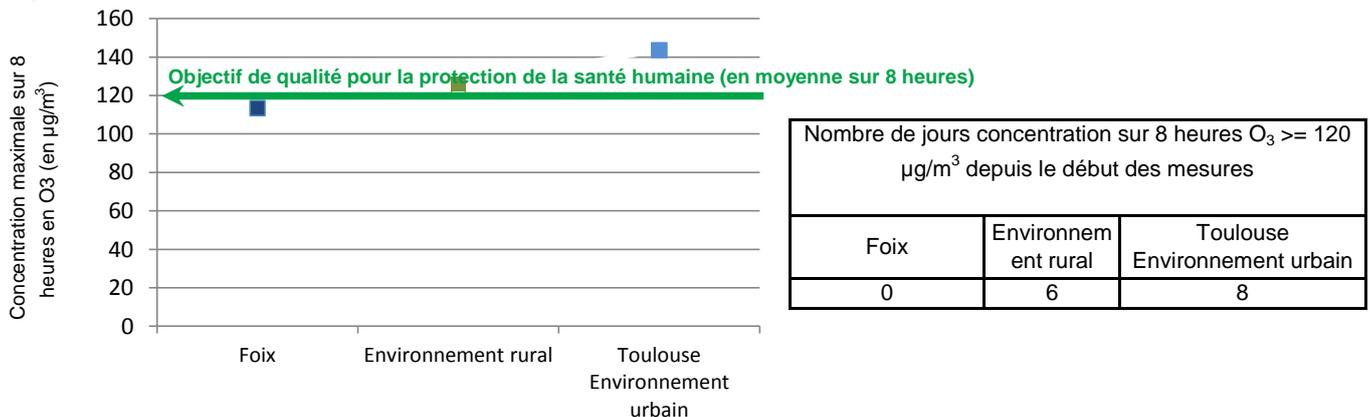
L'ozone est un constituant naturel de l'atmosphère. Il devrait normalement être présent à des teneurs faibles, mais du fait des activités humaines, les niveaux d'ozone dans les basses couches peuvent être élevés à certaines périodes de l'année. En milieu urbain, l'ozone est créé lors d'interactions entre les rayonnements ultraviolets solaires et des polluants primaires précurseurs émis par les activités humaines. Les plus fortes concentrations sont mesurées en période estivale lors de conditions de fort ensoleillement et d'absence de vent.

O₃ - Evolution des concentrations



La concentration moyenne en ozone est proche de celle mise en évidence en environnement urbain, et inférieure à celle déterminée en environnement rural. Les concentrations sont en augmentation durant le second trimestre de mesure, la formation de l'ozone étant accentuée en présence de conditions combinant fort ensoleillement, absence de vent et températures élevées.

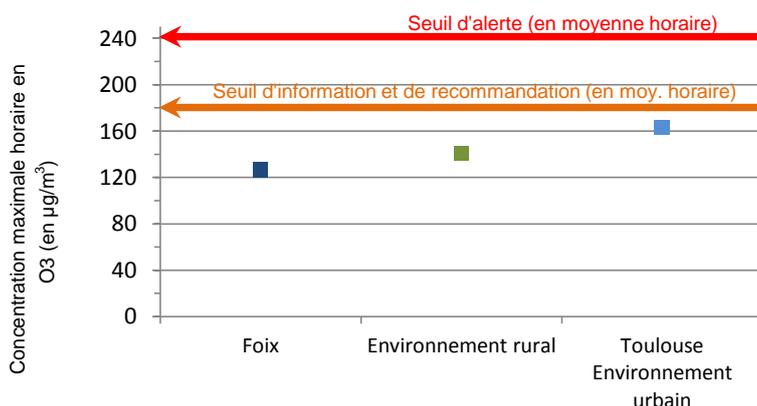
O₃ - Mesures sur 8 heures



Respect de la réglementation :

Durant cette période de mesure, la station de Foix ne met en évidence aucune journée de dépassement de l'objectif de qualité pour la protection de la santé humaine. On compte 8 dépassements de l'objectif de qualité sur l'agglomération toulousaine, 6 dépassements en environnement rural en Midi-Pyrénées.

O₃ - Mesures horaires



Respect de la réglementation :

Aucun dépassement du seuil d'information et de recommandation n'a été enregistré pour la période. La concentration maximale horaire mise en évidence sur Foix est de 127 µg/m³, niveau très inférieur au seuil d'information fixé à 180 µg/m³ en moyenne horaire.



L'information sur la qualité de l'air
 en Midi-Pyrénées :
<http://oramip.atmo-midipyrenees.org>

ÉTUDE RÉALISÉE PAR L'Oramip - FINANCEMENT DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PROJETS ÉTAT-RÉGION MIDI-PYRÉNÉES 2015

